



## Rémunération d'un mandataire social conformément à la recommandation 26-1 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF pour les sociétés cotées et en application de l'article L.22-10-13 du Code de commerce.

### *Principes de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2025*

Clichy, France – 20 juin 2025 – Lors de sa réunion en date du 11 juin 2025, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Succession, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE ainsi que le Comité des Rémunérations, a nommé Monsieur Rob Versloot en qualité de Directeur Général de Société BIC à compter du 15 septembre 2025.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, la rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les principes applicables à la rémunération de Monsieur Rob Versloot en qualité de Directeur Général pour l'exercice 2025 sont les suivants :

- **Rémunération fixe annuelle** : 1 060 000 euros (au prorata temporis).
- **Rémunération variable annuelle** : cible de 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 150 %, soumise à l'atteinte d'objectifs financiers et personnels.
- **Rémunération variable à long terme** : attribution d'actions de performance d'une valeur faciale de 1 590 000 euros.
- **Engagement de non-concurrence** : durée de 12 mois, assortie d'une indemnité correspondant à une année de rémunération annuelle (fixe et variable), avec possibilité de renonciation sur décision du Conseil d'Administration.
- **Indemnité de départ** : indemnité de départ d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe et variable en cas de révocation à l'initiative du Conseil, sous réserve de conditions de performance prédéfinies par ce dernier. Cette indemnité ne sera pas versée en cas de départ à la retraite et pourra être cumulée avec l'indemnité de non-concurrence. Dans cette hypothèse, le cumul des deux indemnités ne pourrait excéder 24 mois de rémunération (fixe et variable).
- **Régime de retraite** : affiliation à un régime de retraite supplémentaire conformément aux dispositions réglementaires et aux pratiques en vigueur en France.
- **Avantages en nature** : couverture complémentaire santé, prévoyance et invalidité équivalente à celle des autres cadres dirigeants de Société BIC en France, véhicule de fonction, ainsi que des avantages en lien avec les politiques du Groupe en matière d'expatriation et de mobilité (logement, frais de déménagement, certains honoraires de conseil).
- **Autres éléments** : Monsieur Rob Versloot ne bénéficie ni de contrat de travail, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni de prime exceptionnelle liée à son arrivée.

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'Administration arrêtera, lors de sa réunion de clôture de l'exercice, la politique de rémunération applicable au nouveau Directeur Général pour l'exercice 2026, laquelle sera soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se tenir en 2026.

\*\*\*

## CONTACTS

Brice Paris  
VP Relations Investisseurs  
+33 6 42 87 54 73  
[brice.paris@bicworld.com](mailto:brice.paris@bicworld.com)

Relations Investisseurs  
[investors.info@bicworld.com](mailto:investors.info@bicworld.com)

Bethridge Toovell  
VP Communications Groupe  
+1 917 821 4249  
[bethridge.toovell@bicworld.com](mailto:bethridge.toovell@bicworld.com)

Isabelle de Segonzac  
Image 7, Relations Presse  
+33 6 89 87 61 39  
[isegonzac@image7.fr](mailto:isegonzac@image7.fr)

## AGENDA

*Toutes les dates sont à confirmer*

<b>Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2025</b>	30 juillet 2025
<b>Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2025</b>	28 octobre 2025

## À PROPOS DE BIC

BIC est l'un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs. Sa vision : apporter simplicité et joie au quotidien. Depuis 80 ans, l'engagement de BIC à fournir des produits de haute qualité, abordables et fiables a fait de BIC un symbole de fiabilité et d'innovation. Présent dans plus de 160 pays et comptant plus de 13 000 collaborateurs dans le monde, BIC regroupe des marques et des produits emblématiques tels que BIC® 4-Couleurs™, BodyMark®, Cello®, Cristal®, Inkbox®, BIC Kids®, Lucky™, Rocketbook®, Tattly®, Tipp-Ex®, Wite-Out®, Djeep®, EZ Load™, EZ Reach®, BIC® Flex™, Soleil®, Tangle Teezer® et bien d'autres. Coté sur Euronext Paris et inclus dans les indices SBF120 et CAC Mid 60, BIC est également reconnu pour son engagement inébranlable en faveur de la durabilité et de l'éducation. Pour en savoir plus, visitez [www.corporate.bic.com](http://www.corporate.bic.com) et pour découvrir la gamme complète des produits BIC, visitez [www.fr.bic.com](http://www.fr.bic.com). Suivez BIC sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [YouTube](#) et [TikTok](#).